



Lundi 14 septembre 2026

À PARTIR DE SEPTEMBRE 2026 : DÉBOISEMENTS ET REPRISE DES AMÉNAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX SUR LE SITE DU PONT-CANAL DE LA SOMME

De quoi s'agit-il ?

Dans le cadre de la réalisation du Canal Seine-Nord Europe, des interventions vont reprendre à Cléry-sur-Somme, Péronne et Biaches à partir de la mi-septembre 2026.

Ces interventions concernent à la fois les déboisements nécessaires à la réalisation du Pont-Canal de la Somme et la poursuite des aménagements environnementaux de la vallée de la Somme.

Quand et où auront lieu ces travaux ?*

Les opérations de déboisement seront réalisées sur la trace du futur Pont-Canal de la Somme. Les travaux liés aux aménagements environnementaux sur le site des étangs de la Somme reprendront également courant septembre, dans la continuité des interventions réalisées au cours de l'hiver dernier.

Comment se déroulent les opérations ?

Les déboisements permettent de libérer les emprises nécessaires à la réalisation du futur Pont-Canal sur la Somme. Ils sont organisés hors période de nidification et en présence d'un écologue. Les arbres à cavités, potentiels refuges d'espèces protégées, sont d'abord repérés et marqués. Les abattages, réalisés de façon douce, avec une inspection des cavités par un écologue, sont cantonnés aux mois de septembre et d'octobre.

Préalablement, cet été, des barrières ont été aménagées à plusieurs endroits pour empêcher que la petite faune ne s'introduise au sein des chantiers.

À Cléry-sur-Somme, Péronne et Biaches, les aménagements environnementaux se poursuivront à partir de septembre avec la création de frayères, la réalisation d'une berge pour le Martin-pêcheur, le traitement d'espèces envahissantes comme la Jussie et la Berce du Caucase et le nettoyage du lit mineur de la Somme.



Les travaux réalisés l'hiver dernier ont notamment permis de réhabiliter en zone humide des terrains à la confluence du canal de la Somme et du canal du Nord, de planter une haie et de remplacer une partie de la clôture. Des noyers du Caucase, espèce exotique et envahissante, ont également été annelés, la ligne électrique déposée et plusieurs opérations de boisement réalisées.

©SCSNE

*Sous réserve des conditions météorologiques et des aléas de chantier.

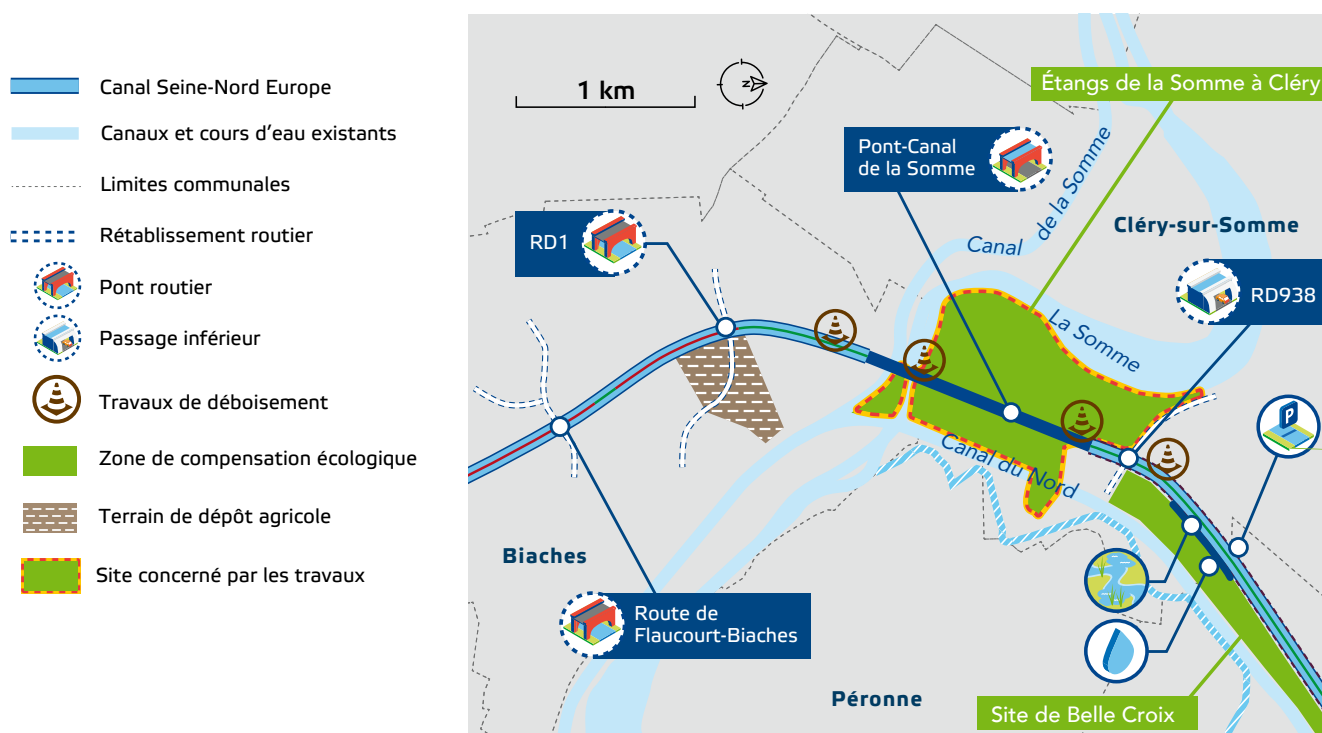
Quelles incidences ?

À Biaches, la Véloroute Vallée de la Somme pourra être ponctuellement déviée lorsque les opérations de déboisement se dérouleront dans ce secteur. Une signalisation sera mise en place pour accompagner les usagers.

La reprise des aménagements environnementaux entraînera ponctuellement la circulation de camions par la rue de Bazincourt, comme lors des travaux réalisés au cours de l'hiver dernier. Durant l'automne et l'hiver, jusqu'à 1 000 m³ de terres et de déchets seront évacués, nécessitant environ une centaine de passages de camions sur la période. Quelques poids lourds assureront également des transferts de machines.

Pour votre sécurité et celle des personnels des entreprises, merci de respecter la signalisation mise en place aux abords des zones de travaux.

Carte des interventions



UN CHANTIER EST UNE ZONE DANGEREUSE RESPECTEZ L'INTERDICTION D'Y PÉNÉTRER

**Les chantiers du Canal Seine-Nord Europe
ne sont pas des terrains de jeu !**



- Circulation de camions et d'engins de chantier avec peu de visibilité pour les conducteurs
- Présence de machines et de matériels dangereux
- Chutes possibles (trous, objets au sol...)
- Autres dangers possibles (chocs électriques, noyade, chutes d'objets, ensevelissement, explosion, produits dangereux...)

LA SÉCURITÉ est l'affaire
de tous et de tous les instants



Une remarque sur nos chantiers,
Une question sur le projet ?
Contactez-nous : santerre.hautesomme@scsne.fr

Partenaires financiers



Cofinancé par
l'Union européenne



**SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE**

RESTONS CONNECTÉS

santerre.hautesomme@scsne.fr



www.canal-seine-nord-europe.fr

